

# CMOCCM Niveau 2

MAJ 01/01/2025

Lycée Professionnel Maritime et  
Aquacole Daniel Rigolet

Rue Matignon  
50100 CHERBOURG EN COTENTIN

☎ : 02 33 44 74 40

✉ [fc-lpma-ch@developpement-durable.gouv.fr](mailto:fc-lpma-ch@developpement-durable.gouv.fr)



Norme STCW

## PRÉREQUIS :

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Être reconnu apte à la navigation par un médecin des Gens de Mer
- Être titulaire d'une attestation de natation 50 mètres
- Être titulaire de la formation Sécurité pour les personnels embarqués sur les navires à la petite pêche ou à la pêche côtière (CMOCCM Niveau 1)

## MODALITÉS D'ACCÈS :

- Remplir un dossier d'inscription
- Avoir un financement

## OBJECTIFS :

Cette formation a pour objectif de naviguer, manœuvrer et assurer la conduite du moteur en toute sécurité dans le milieu des Cultures Marines.

MODULES	DESCRIPTIF	DURÉE EN HEURES	TARIFS EN € (non soumis à la TVA)	MODALITÉS D'ÉVALUATION*
Formation Secours Médical Niveau 1	- UV HPR (Hygiène et Prévention des Risques) - UV AMMCT 1 (Aide Médical en Mer Consultation Télé-médicale de niveau 1)	3 1	489	Une évaluation continue est réalisée par l'infirmier (ère) des Gens de Mer. Un test de connaissances écrit (type QCM) vient valider la formation.
	Certificat de Marin Ouvrier aux Cultures Marines (CMOCCM Niveau II)	Navigation Les marques de balisage : - les feux et marques des navires, - les règles de barre et de route, - l'utilisation du compas de route (notions relatives à l'activité du métier de conchyliculteur).		
	Les principaux organes d'un moteur thermique : - savoir contrôler, faire fonctionner et conduire un moteur thermique, - savoir mettre en service des centrales et appareils hydrauliques.	6		Epreuve finale orale : « Règles de barre, feux, balisage ».
	Être capable de suivre un cap au compas, tenir un cap, un alignement : - être capable de modifier sa route en fonction des conditions de mer, de vent, de courant ... - être capable d'appareiller, d'accoster, d'amarrer, de mouiller, de prendre un coffre, - être capable de manœuvrer en vue de récupérer un homme tombé à la mer, - être capable de prendre les dispositions requises pour un remorquage.	10	Epreuve finale orale : « Moteur-hydraulique et Manœuvre ».	
<b>TOTAL PARCOURS COMPLET</b>		28	489	

Un devis sera établi selon le besoin de formation et des modules déjà acquis.

❖ La formation est modulaire et se découpe en blocs compétences.

En cas d'échec, possibilité de se représenter en candidature libre dans un délai de 5 ans.

<b>COMPÉTENCES</b>	Le titulaire du certificat de marin-ouvrier - Niveau 2 est chargé de la manœuvre et à ce titre il doit : - appliquer les règles de barre, feux et balisage, - mettre en fonctionnement et conduire un moteur thermique en respectant les règles de protection de l'environnement.
<b>APTITUDES</b>	C'est un titre monovalent qui permet à son titulaire d'exercer : - au pont, des fonctions au niveau d'appui sur des navires armés aux cultures marines.
<b>MÉTIER VISÉ ET DÉBOUCHÉS</b>	Marin ouvrier qualifié niveau II
<b>MÉTHODES MOBILISÉES</b>	Méthodes expositives, cours pratiques et théoriques Supports de cours papier – Salle de cours équipée de vidéoprojecteur – supports numériques – Diaporamas projetés – Vidéos pour illustrer des situations... Salle matelotage et salle moteur...  Pas de formation à distance
<b>DOMAINES ABORDÉS EN ENTREPRISE</b>	Pas de période en entreprise pour cette formation
<b>SUITE DE PARCOURS</b>	Certificat de Patron de Navires aux Cultures Marines (CPNCM Niveau 1)
<b>ÉQUIVALENCE - PASSERELLE</b>	Néant
<b>MODALITÉS DE CONTRÔLE - ASSIDUITÉ</b>	L'assiduité doit être constante et obligatoire. Des feuilles d'émargement signées par le stagiaire et le formateur par demi-journée et un certificat de réalisation est fourni en fin de formation.
<b>DELAIS D'ACCES</b>	Variable suivant le type de financement

### FINANCEMENT :

- CPF
- Pôle Emploi
- Transition Pro CIF (Congé Individuel de Formation)
- Financement personnel
- OCAPAT via l'employeur
- OPCO...

**Code RNCP : 40087**

Date d'échéance d'enregistrement  
31/12/2029

Certificateur : DIRM

**En 2024**

**Aucun Candidat présenté**

Le référent handicap du LPMA Daniel Rigolet : Vincent LEQUENNE Directeur ☎ : 02 33 88 57 10 ✉ : [vincent.lequenne@developpement-durable.gouv.fr](mailto:vincent.lequenne@developpement-durable.gouv.fr)

Attention : Tous les candidats sont soumis à l'aptitude d'un Médecin des Gens de Mer (excepté pour la formation CQP Vendeur & Préparateur en Produit de la Mer)  
Le responsable pédagogique et le référent handicap étudient la possibilité de l'intégration d'une personne en situation de handicap en fonction de sa problématique posée et de la possibilité d'accueil au sein de l'établissement.



**LES LOCAUX SONT ÉQUIPÉS D'UN ASCENSEUR ET DE TOILETTES POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE.**